

Commune de



Lalheue

Bulletin Municipal

Mois de novembre 2020 N° 418



Lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire :
Habitants, entreprises ou amis de Lalheue, Mobilisons-nous pour la sauvegarde de notre patrimoine !
www.fondation-patrimoine.org/70840

SOMMAIRE :

***Au Conseil municipal
La Vie de tous les jours
Etat-civil***

Secrétariat de Mairie

Mardi de 16h30 à 18h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00
Permanence du Maire : Tous les lundis de 17h30 à 18h30
Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : mairie.lalheue@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-lalheue.com

Au conseil municipal 19 octobre 2020

Les comptes-rendus du Conseil municipal sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la commune : www.mairie-lalheue.com

Étaient présents : Sylvain BERTHIER, Monique CHAMFROY, Christian CRETIN, Josiane MINCK, Magali MULLER, Céline NECTOUX, François POIRIER, Marinette PUECH, Marc ROBERT, Arnaud TOUZOT.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 14 septembre 2020.

Huis clos : La séance s'est exceptionnellement tenue à huis clos conformément au décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Forêt communale : Nomination des garants du bois

Suite aux élections municipales, LE CONSEIL, DECIDE, à l'unanimité, de NOMMER pour la durée du mandat les membres de la commission des bois comme garants pour l'exploitation des coupes de la forêt communale :

1^{er} garant : Mme Magali MULLER ; 2^{ème} garant : M. Sylvain BERTHIER ; 3^{ème} garant : M. Arnaud TOUZOT

2. Modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne (CCESG)

La CCESG a procédé à une modification de ses statuts en prenant en charge le plateau sportif de Sennecey-le-Grand dans le cadre de la compétence facultative « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs ». En effet, ce plateau étant principalement utilisé par les élèves du Collège David Niépce, les associations intercommunales et les enfants de l'espace enfance jeunesse, il paraît opportun qu'il puisse devenir intercommunal. Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, LE CONSEIL, à l'unanimité, DECIDE D'ADOPTER les statuts ainsi modifiés de la CCESG.

3. **Contrats d'Assurance des Risques Statutaires du Personnel** (*couverture de l'employeur pour les agents en cas de décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité*). LE CONSEIL, DECIDE, à l'unanimité, DE SE JOINDRE à la consultation groupée, lancée par le Centre de gestion de Saône et Loire de la fonction publique territoriale, en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée. La Commune délibèrera, aux vues des résultats de la consultation, pour autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

4. Formation des élus

La formation des élus municipaux est une dépense obligatoire à inscrire au budget (2 à 20 % des indemnités des élus). Une délibération détermine les orientations de formation et les crédits ouverts à ce titre. LE CONSEIL, DECIDE, à l'unanimité, D'ADOPTER le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus. Il précise que les thèmes privilégiés de formation devront être en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

Questions et informations diverses

- **Lancement de la campagne de mobilisation du mécénat populaire pour les travaux de réfection du mur du cimetière :** A l'occasion de la Toussaint, M. CHAMFROY, Président de l'association Lalheue Pierres d'Autrefois, assurera une permanence à l'entrée du cimetière le 31 octobre et M. Guy Marie LAMBERT le 1^{er} novembre. Une plaquette informative sera distribuée à tous les habitants. Les travaux démarreront fin octobre.
- **Projet 2021 :** M. le Maire sollicitera deux entreprises pour réaliser un audit sur les toits des bâtiments communaux (Mairie, Eglise, école) en vue de la préparation du budget 2021.
- **Appel à projets 2021 du Conseil départemental de Saône-et-Loire :** M. le Maire informe que deux dossiers de subventions pourront être déposés avec des financements à hauteur de 20 à 25%. La date butoir est fixée au 31 décembre. Une délibération devra intervenir lors du prochain conseil.
- **Bibliothèque municipale :** M. le Maire remercie M. Michel DUMONT, qui s'est proposé pour assurer les permanences, et M. Christian BIEVRE, qui apportera son aide pour réaliser un inventaire informatisé des livres. Les horaires d'ouverture au public, les mardis de 16h30 à 18h00, restent inchangés.
- **Projet de sécurité routière :** M. POIRIER expose les différentes solutions étudiées en concertation avec le technicien de la Direction des Routes et des Infrastructures afin de réduire la vitesse et sécuriser les piétons. Ces solutions nécessitent une étude et un chiffrage budgétaire. Trois bureaux d'études seront sollicités. Le Conseil précise que tout projet sera validé après concertation préalable des habitants.
- **Syndicat des eaux :** (rapporteur M. ROBERT) Bonne qualité de l'eau, renouvellement du contrat de maintenance avec Suez, achat d'une mini-pelle (42 800 €).

La séance est levée à 20h41.

LA VIE DE TOUS LES JOURS

Sècheresse, l'indemnisation des maisons fissurées :

Pour être indemnisé, un arrêté ministériel doit avoir reconnu l'état de catastrophe naturelle dans la commune après que la mairie en ait fait la demande avant le 31/12/2020.

Afin de constituer un dossier auprès de la préfecture, nous invitons les habitants concernés à se faire connaître et à prendre contact très rapidement avec la mairie pendant la permanence du Maire les lundis de 17h30 à 18h30.

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS Route de Laives :

Les propriétaires sont tenus de préserver le repos et la tranquillité de leur voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans votre cour ou jardin.

Des solutions techniques existent : collier à spray, à ultrasons, électrostatiques..., merci de prendre vos responsabilités et toutes les mesures nécessaires.



Location longue durée de vélo à assistance électrique

La Communauté de Communes réfléchit à la location longue durée à tarifs préférentiels de vélos à assistance électrique. Ce nouveau service permettrait de tester ce mode de déplacement sur une longue période pour des trajets quotidiens !



Intéressé ?
Venez remplir le questionnaire en ligne :
www.cc-entresaoneetgrosne.fr
ou sur nos réseaux sociaux

Renseignements : 03 85 44 78 99
environnement@cc-saonegrosne.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Entre Saône et Grosne

Le questionnaire est également téléchargeable sur le site de la mairie de Lalheue :
www.mairie-lalheue.com



Vous avez entre 16 et 25 ans ? Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la Journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours sera refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !



Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans ½	Créez votre compte sur www.majdc.fr dès réception d'un mail du Service National
A 17 ans	Vous êtes convoqué(e) à la Journée défense et citoyenneté.

QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

J'ai entre 16 et 25 ans

Je m'inscris en quelques clics

Je m'informe de A à Z



Pourquoi créer votre compte sur majdc.fr ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC ;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée ;
- ✓ Pour géo-localiser le site JDC ;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.

Connectez-vous sur



majdc.fr

ETAT CIVIL

Décès de Paulette GUYENNOT épouse COLIN (08/05/1934 - 08/08/2020)
Décès de Isabelle BERNIGAUD épouse LEWANDOWSKY (12/03/1959 - 07/10/2020)

Naissance de Julia LUTZ MAZOYER (22/10/2020)

Naissance de Mahé BOUCHER (27/10/2020)

LA VIE DE TOUS LES JOURS

Distribution de masques aux écoliers de la commune

Suite à l'annonce du ministre de l'éducation nationale obligeant les enfants des écoles primaires à porter un masque, nous invitons les parents à retirer en mairie 3 masques par enfant âgé de 6 à 10 ans :

Lundi 23 novembre de 17h00 à 18h30

ANNULATION DES MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES ET COMMUNALES EN RAISON DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Les ateliers 'Bons Jours' et les cours de Yoga ont été suspendus. La cérémonie du 11 novembre, le traditionnel repas des aînés, les séances de cinéma et la manifestation Halloween (initialement prévue par l'ASL) ont été annulés.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat n'est ouvert que sur rendez-vous. Pour toute demande, merci de nous contacter soit par téléphone, soit par mail.

Des attestations de déplacement dérogatoire sont disponibles sur demande.

LES PERMANENCES DU MAIRE sont maintenues : les lundis de 17h30 à 18h30.

POURQUOI UNE CAMPAGNE DE MOBILISATION DE MECENAT POPULAIRE POUR LE MUR DU CIMETIERE ?

La municipalité de Lalheue a décidé de faire appel à votre générosité en organisant une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine. En effet, malgré les aides publiques sollicitées et obtenues, le montant des travaux à la charge de notre petite commune reste important.

Nous permettons, ainsi, à chacun, habitants, associations, entreprises ou amis de Lalheue de se mobiliser et de contribuer au devoir de mémoire en faisant un don et devenir ainsi un acteur de cette restauration.

www.fondation-patrimoine.org/70840

CONCOURS DE DESSIN *Dessine ta carte de vœux 2021*



Pour participer, il faut être âgé de 6 à 12 ans et résider ou avoir une attache familiale à Lalheue.

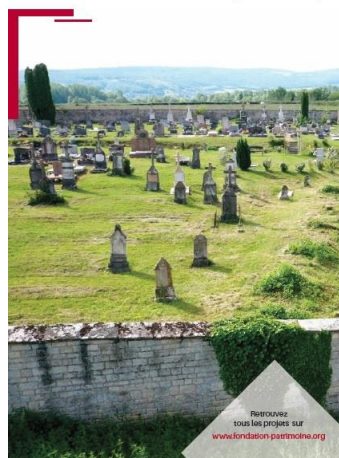
La carte de vœux doit être au format A4 (peinture, feutre, crayon ou collage mais pas de dessin numérique).

Remise des dessins avant le 1er janvier 2021 dans la boîte aux lettres de la mairie (avec prénom, nom, adresse et téléphone au dos).

Tous les dessins seront exposés dans le village à l'occasion de la nouvelle année.

Les deux meilleures cartes seront sélectionnées par le conseil municipal, par tranche d'âge de 6 à 9 ans et de 10 à 12 ans, et seront ensuite publiées sur le site de la mairie et en page de couverture du bulletin municipal de janvier.

FONDATION
PATRIMOINE
► Je donne !
POUR LA RESTAURATION DE
**Sauvegardons le mur du
cimetière de
LALHEUE**
(Saône-et-Loire)



Pour soutenir ce projet, vous pouvez envoyer un chèque à la mairie de Lalheue à l'ordre de la Fondation du Patrimoine en retournant le bon de souscription complété (cf. plaquette jointe).

Vous pouvez également faire votre don en ligne sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine.

La fondation du Patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments... qui font la richesse de notre patrimoine

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org